

# Mission d'appui à l'évaluation technique

Le marché du bâtiment est régi par de très nombreux référentiels (normes, DTU, règles professionnelles..) dans lesquels, par nature, les innovations ne s'inscrivent souvent pas.

En France, les acteurs de la construction doivent avoir recours pendant 10 ans à l'assurance construction. Or, les travaux généralement couverts par les contrats d'assurance, sont les travaux qualifiés de techniques courantes c'est-à-dire répondant à ces référentiels.

Dans ce cadre complexe, les évaluations techniques permettent de donner des informations sur les innovations aux acteurs de la construction et facilitent l'appréhension du risque technique pour les assureurs. Ce sont donc de véritables leviers pour la mise en marché et y avoir recours assure un véritable avantage compétitif.

*La mission d'appui à l'évaluation technique accompagne les professionnels de la construction pour déterminer et mettre en œuvre leur stratégie technico réglementaire.*

## Deux niveaux d'intervention

### UN DIAGNOSTIC TECHNICO RÉGLEMENTAIRE

- ▶ Etablit un état des lieux technique de l'innovation pour identifier son positionnement technico réglementaire
- ▶ Etablit une recommandation de stratégie et d'actions visant à l'obtention d'une évaluation technique. Donne de la visibilité en termes de budget et de temps.

### L'ACCOMPAGNEMENT À L'ÉVALUATION TECHNIQUE

#### Il couvre :

- ▶ La consultation, le choix et le suivi des prestataires externes
- ▶ Le montage des dossiers d'évaluation et la gestion des échanges avec les évaluateurs
- ▶ L'information des autres acteurs, l'accompagnement auprès des assureurs



## Evaluations techniques : de quoi s'agit il ?

Si les Avis Techniques délivrés par le CSTB sont bien connus des professionnels, les évaluations techniques des produits et procédés de construction recouvrent une réalité plus large. Citons par exemple, les évaluations techniques européennes, les enquêtes de techniques nouvelles, les titres V et toutes les autres évaluations visant à revendiquer de meilleures performances que celles couramment reconnues dans le corpus documentaire courant et conventionnel.

# Innover plus vite dans un cadre plus sur grâce à l'accompagnement

- ▶ Y voir clair sur le positionnement technico réglementaire de ses innovations
- ▶ Garantir l'assurabilité de ses produits
- ▶ Rassurer ses clients et prescripteurs.
- ▶ Obtenir un avantage compétitif sur ses concurrents
- ▶ Faire les bons choix en termes de stratégie et d'actions : choisir les bons essais, rassembler les bons éléments, rédiger les dossiers d'évaluation avec pertinence
- ▶ Gagner du temps et de l'argent
- ▶ Recourir à des experts reconnus dans les domaines du technico réglementaire et de l'innovation

## L'insertion du technico réglementaire dans la démarche globale d'innovation

Le recours à la mission dès la phase de démarrage de l'innovation permet d'intégrer les aspects technico réglementaires dans le processus global du développement du produit. Les choix de développement tiennent mieux compte de ces contraintes.

Certaines démarches liées aux évaluations techniques peuvent être mutualisées avec des démarches de R&D et ainsi bénéficier des soutiens publics à l'innovation.



**CSTB**  
le futur en construction

Cette mission d'accompagnement à l'évaluation technique a fait l'objet d'un partenariat entre le Pôle Fibres-Energivie et le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment. S'inscrivant dans l'engagement du CSTB d'améliorer le service rendu aux entreprises sur les territoires, ce partenariat est le premier signé par le CSTB avec une structure régionale.

### Contact :

**Eric Dibling**

Directeur de la Mission d'Appui

[eric.dibling@pole.energivie.eu](mailto:eric.dibling@pole.energivie.eu)

+33 3 89 41 12 53 / +33 6 16 72 47 40



Le Pôle de compétitivité Fibres-Energivie est **le seul pôle de compétitivité dédié aux matériaux et au bâtiment durables.**

Son objectif est d'accélérer l'innovation en accompagnant **des projets collaboratifs de recherche et développement** mais aussi en appuyant les entreprises à tous les stades de l'innovation depuis l'idée jusqu'à la mise en marché des nouveaux produits.

Réseau BtoB, il regroupe 270 adhérents, issus des mondes de **l'industrie, de la recherche et de la formation.**

Pôle Fibres Energivie

Siège social : 27 rue Philippe Séguin

BP 1041 - 88051 EPINAL Cedex 9

Standard : **03 29 29 61 89**

[contact@polefibres.fr](mailto:contact@polefibres.fr)